

CABINET DU PREMIER MINISTRE

CHEF DE GOUVERNEMENT

MINISTRE DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



CELLULE DE SUIVI DES INDICATEURS - PAYS

RAPPORT-BILAN A MI-PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAN D' ACTIONS 2025 DE LA CATEGORIE INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL HUMAIN

(Janvier - Juin 2025)

JUILLET 2025

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	3
CONTEXTE	5
I. SUIVI DES ACTIVITES GOUVERNEMENTALES ET D'INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE	5
1. Suivi des activités gouvernementales et d'institutions de la République	5
2. Transmission des alertes aux agences de notation	5
II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2024-2025	6
1. Santé de l'enfant.....	6
2. Taux de vaccination	7
3. Dépenses de sante	8
4. Dépenses d'éducation.....	8
5. Taux d'achèvement de la jeune fille au secondaire premier cycle.....	9
6. Protection des ressources naturelles.....	10
III. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS	14
1. Principaux enseignements :	14
2. Difficultés rencontrées par indicateurs.....	15
3. Recommandations :	15

RESUME EXECUTIF

Lors de la publication des cartes de performance par le MCC le 7 novembre 2023, la Côte d'Ivoire a enregistré **onze indicateurs au vert** sur vingt, dont un (1) seul indicateur de la catégorie investissement dans le Capital Humain, en l'occurrence la Protection des Ressources Naturelles. Aucun des indicateurs relatifs à la Santé ou à l'Education n'est au vert. Au titre de l'année 2024, l'ambition de la catégorie est d'obtenir trois (3) sur six.

Durant les trois premiers mois de l'année 2024, sous la supervision du Coordonnateur de la Cellule de suivi des indicateurs MCC, la catégorie a suivi l'ensemble des activités gouvernementales et celles des institutions de la République, et a procédé à la transmission d'une seule **alerte**. Elle a pris des contacts avec certaines agences de notation, dont l'Institut des Statistiques de l'UNESCO, agence de notation en charge des indicateurs de l'éducation.

Sur les activités de suivi de l'activité du gouvernement, il faut souligner deux points majeurs :

- Le bilan de la mise en œuvre des activités de la feuille de route jusqu'à la fin de l'année 2023 ;
- La présentation de la feuille de route du Gouvernement pour l'année 2024.

Concernant la mise en œuvre du plan d'actions 2024-2025, les points focaux ont fait le point des activités menées depuis le début de janvier jusqu'à la fin mars 2024. De nombreuses actions ont démarré et sont en cours de réalisation :

Santé de l'enfant : amélioration de la prise en charge intégrée de la maladie de nouveaux nés et des Enfants ; réalisation d'une mission benchmark au Rwanda pour le volet assainissement ; promotion des latrines familiales améliorées au sein des communautés villageoises et mise à disposition de latrines Familiales en milieu rural.

Taux de vaccination : élaboration d'un document de politique de la vaccination (activité achevée, document en cours de finalisation 2023), réalisation d'une mission benchmark au Maroc ou le cas échéant au Ghana

Dépenses de santé : mise en place d'un cadre institutionnel interministériel de collecte des données de dépenses en santé ; coordination et transmission régulière des données à l'OMS ;

Dépenses d'éducation : révision rétrospective des données historiques des dépenses publiques en éducation ; mise en place d'un Comité d'élaboration des Comptes Nationaux de l'Education ;

Taux d'achèvement de la jeune fille au secondaire premier cycle : réalisation d'une enquête nationale sur l'achèvement du premier cycle du secondaire des filles ; accroissement des infrastructures scolaires dédiées à la scolarisation des jeunes filles ; promotion de la scolarisation et du maintien des filles dans le premier cycle du secondaire

Protection des ressources naturelles : renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de gestion durable des ressources forestières, fauniques, ressources en eau, adoption des décrets d'application du Code de l'environnement ; adoption de projet de loi, décrets des pêches ; mise en œuvre du projet de conservation de la biodiversité halieutique.

Les principaux enseignements portent sur (i) la nécessité de produire à temps les mémorandums de manière exhaustive afin de fournir des informations idoines et actualisées sur les problématiques qui sont traitées à travers les questionnaires, et influencer ainsi les notes enregistrées, (ii), la transmission systématique des alertes dès que l'opportunité des réformes requiert un reporting, (iii), la réalisation des missions benchmarks dans les pays les plus

performants, la poursuite de programmes de renforcement de capacités à l'attention des points focaux et des acteurs impliqués dans la chaîne de valeur de l'indicateur spécifique.

Quant aux recommandations, il s'agira de :

- Produire les memoranda à temps ;
- Suivre les activités gouvernementales et des institutions afin de produire des alertes de manière systématique ;
- Effectuer des missions benchmarks en cas de besoin ;
- Renforcer les capacités des points focaux et autres acteurs de la chaîne de valeur de l'indicateur spécifique.

CONTEXTE

Le Conseil d'Administration du MCC a publié le 7 novembre 2023 la carte de performance pays au titre de l'année 2023. A cet effet, la Côte d'Ivoire a obtenu onze (11) indicateurs au vert, avec l'indicateur efficacité gouvernementale au vert, et la politique budgétaire au rouge. La performance de la Côte d'Ivoire au niveau des indicateurs de la catégorie Investissement dans le Capital Humain est caractérisée par un score de 1/6 indicateur au vert : Protection des Ressources Humaines, les cinq (5) autres indicateurs étant restés au rouge : Dépenses en Santé, Taux de vaccination, Santé de l'Enfant, Dépenses en Education et Taux d'Achèvement de la Jeune Fille au Premier cycle du Secondaire.

Au cours des travaux du séminaire bilan et d'actualisation de la stratégie 2024-2025, la Cellule de suivi a approuvé la stratégie de la catégorie Investissement dans le Capital Humain dont l'ambition est d'obtenir deux (2) indicateurs sur six au vert à la prochaine publication des scorecards-pays en novembre 2024.

I. SUIVI DES ACTIVITES GOUVERNEMENTALES ET D'INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE

La Cellule a procédé, à travers les points focaux de la catégorie bonne gouvernance au suivi des activités gouvernementales et d'institutions de la République, à la transmission des alertes de memoranda à l'attention des agences de notation et aux prises de contacts en visioconférence avec certaines agences de notation, dont WJP et Freedom House.

1. Suivi des activités gouvernementales et d'institutions de la République

Rien à signaler

2. Transmission des alertes aux agences de notation

2.1. Santé de l'enfant

Rien à signaler

2.2. Taux de vaccination

Rien à signaler

2.3. Dépenses de sante

Rien à signaler

2.4. Dépenses d'éducation

Rien à signaler

2.5. Taux d'achèvement de la jeune fille au secondaire premier cycle

Rien à signaler

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2024-2025

1. Santé de l'enfant

Dans le domaine de la **santé de l'enfant**, plusieurs actions sont en cours pour améliorer la situation :

1.1. *Amélioration de la prise en Charge Intégrée de la Maladie de Nouveaux Nés et des Enfants*

Dans le processus d'amélioration de la prise en charge intégrée des maladies chez les nouveau-nés et les enfants, quatre principales activités sont en cours :

La première est la prise en charge de **1 230 409/2 982 007 cas de paludisme, soit 41 % pour les six (6) premiers mois dans les 113 districts sanitaires**. La deuxième activité concerne la distribution de **358 047/1 266 880 moustiquaires imprégnées, soit 28 % pour les six (6) premiers mois, aux enfants âgés de 0 à 5 ans**. La troisième activité, qui n'a pas encore débuté malgré la disponibilité des fonds, est la création de **2 523/2 343 unités nutritionnelles thérapeutiques ambulatoires dans les 113 districts**. Enfin, la quatrième activité en cours est de **vacciner 1 104 363/2 177 989 enfants, soit 50,70 % avec le vaccin Rotavirus contre la diarrhée**. Il convient de souligner que l'intensification de la vaccination de routine pendant la CAN a permis d'obtenir une couverture administrative des 6 premiers mois de 2024 de 91 % pour le PENTA 3 et 89 % pour la rougeole.

1.2. *Application de la gratuité ciblée des soins aux enfants de moins de 5 ans dans les services publics*

Dans le cadre de l'application de la gratuité ciblée des soins aux enfants de moins de 5 ans dans les services publics, le MSHP a initié trois activités. Ces activités sont les suivantes : (i) la sensibilisation des populations sur la gratuité ciblée des soins pour les enfants, qui n'a pas encore débuté ; (ii) l'approvisionnement des centres de santé en intrants et médicaments, qui est en cours ; et (iii) la numérisation des données de la gratuité ciblée dans 173/160 établissements du système SIH (Système d'Information Hospitalier), soit 108 %.

1.3. *Promotion des latrines familiales améliorées au sein des communautés villageoises*

Dans le cadre de la promotion des latrines familiales améliorées au sein des communautés villageoises, plusieurs activités sont en cours sous la responsabilité du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS) à travers la Direction de l'Assainissement en milieu Rural (DAR).

La première activité consiste à sensibiliser les communautés à l'usage de latrines familiales durables et à l'importance du lavage des mains. Le 11 avril 2024, s'est tenue une mission sous le thème « Mobilisation des femmes et des filles des villages de la Sous-préfecture d'Anyama pour l'accélération de l'accès à l'assainissement de base » qui a mobilisé 2 000 femmes. La deuxième activité vise à renforcer les compétences des animateurs communautaires pour le FDAL. Du 06 au 11 mai 2024, a eu lieu la formation de 200 artisans locaux en marketing de l'assainissement pour la construction de latrines améliorées à Bouaké. La troisième activité concerne l'équipement des animateurs en matériel roulant et technique. À ce jour, deux TPE ont été équipés en matériel roulant dans la ville d'Anyama et 50 TPE en matériels techniques (Satopan, Moules à buses, pelles, brouettes, pioches) pour la construction des latrines ménages.

1.4. Mise à disposition de Latrines Familiales en Milieu Rural

Dans le cadre de la mise à disposition de latrines familiales en milieu rural, plusieurs activités sont en cours sous la responsabilité du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS) à travers la Direction de l'Assainissement en milieu Rural (DAR) ..

La première activité consiste à identifier les zones et les ménages qui bénéficieront de ce projet. Les TDR ont été préparés pour cette activité, un consultant a été sélectionné et l'implémentation est prévue pour une durée de quatre (4) mois. Relativement à cette activité, une première mission est prévue du 18 août au 01 septembre 2024 dans six (6) régions (Bagoué, Béré, Gontougo, Poro, Tchologo et Worodougou). La deuxième activité concernant la construction de latrines familiales en milieu rural a démarré avec la mise en situation des TPE dans la région du Gbèkè, pour la construction de cinq (5) latrines aux ménages n'en disposant pas.

1.5. Evaluation de la conformité des ouvrages d'assainissement en milieu communautaire

Dans le cadre de l'évaluation de la conformité des ouvrages d'assainissement en milieu communautaire, plusieurs activités sont en cours sous la responsabilité du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS) à travers la Direction de l'Assainissement en milieu Rural (DAR) .. Ces activités incluent : (i) l'élaboration d'outils de suivi-évaluation, qui est actuellement en phase de planification, et (ii) la collecte et l'analyse de données, qui est en cours, avec des données déjà recueillies dans la ville d'Anyama.

2. Taux de vaccination

2.1. Elaborer un document de politique de la vaccination

Le document de politique de la vaccination a été produit.

2.2. Organiser le renforcement des capacités de 2 695 acteurs y compris les agents de santé communautaires pour les activités de vaccination dans les 113 Districts sanitaires (coaching sur site par 71 consultants zéro dose)

2.3. Renforcer la vaccination de routine

L'activité « Organisation des campagnes d'intensification dans les districts à faible couverture vaccinale » est en cours. Elle a été intensifiée pendant la CAN et en juin 2024 dans les 113 districts.

2.4. Renforcer les activités de suivi des performances par des enquêtes de couvertures et la supervision des agents (enquêtes LQAS sur la vaccination réaliser mensuellement par les districts)

Le DCPEV est actuellement en train de mener les activités suivantes : (i) une enquête sur la couverture vaccinale anti-COVID-19 parmi le personnel des établissements de santé dans les villes COCAN, qui a été achevée et dont le rapport est maintenant accessible ; et l'organisation de la supervision de 1695 agents dans les 113 districts, en cours.

2.5. Renforcer la digitalisation des différentes activités de vaccination afin d'améliorer le suivi des indicateurs

L'initiative VACCIPHA est en cours de déploiement dans les 113 districts et actuellement active dans 10 communes d'Abidjan, avec 14 120 doses administrées au 30 juin 2024.

2.6. Renforcer la communication de masse et de proximité des populations sur la vaccination de la cible (dialogue communautaire et affichage et spot)

Dans le cadre du renforcement de la communication sur la vaccination à grande échelle et de proximité, le DCPEV a initié deux activités. La première est l'organisation de 673 dialogues communautaires sur la vaccination, dans lesquels 556 comités de la vaccination sont installés. Ainsi, 40 264 participants ont pu être mobilisés pour les activités de vaccination au niveau communautaire.

2.7. Mettre à disposition de toutes les structures sanitaires un carnet « mère-enfant » uniformisé (SME)

L'activité « Rendre disponibles 1 175 523 carnets de vaccination validés par le PNSME dans les structures de santé » n'a pas encore commencé.

3. Dépenses de sante

3.1. Mise en place d'un cadre institutionnel interministériel de collecte des données des dépenses en santé

L'avant-projet d'arrêté relatif au cadre institutionnel inter-ministériel de collecte des données des dépenses en santé, a été rédigé et est en cours de validation.

3.2. Coordination et transmission régulière des données à l'OMS

Dans le cadre de la coordination et la transmission régulière des données à l'OMS, quatre (4) activités sont mise en œuvre par le MSHP-CMU. La première activité qui consiste à établir le contact avec l'OMS pour une exhaustivité des données prises en compte, a été achevée. Les autres activités n'ont pas encore commencé et elles concernent la collecte et la comparaison des données de santé au niveau national, ainsi que la coordination de la collecte de données avec le chronogramme du MCC.

3.3. Tenir une mission benchmark en Algérie ou le cas échéant en Tunisie

Pour mener à bien une mission benchmark en Algérie, ou en Tunisie si nécessaire, le CSI a planifié trois (3) activités. Premièrement, l'élaboration des TDR de la mission, qui a déjà été accomplie. Deuxièmement, la correspondance avec le pays choisi doit être assurée. Enfin, la logistique de la mission MAROC doit être gérée. Ces deux dernières activités n'ont pas encore commencé.

4. Dépenses d'éducation

4.1. Révision rétrospective des données historiques des dépenses publiques en éducation.

La collecte des données nationales antérieures (2020, 2021 et 2022) et la comparaison avec celles publiées par l'ISU au cours des 4 dernières années sont en cours.

Par ailleurs, les questions méthodologiques et les défis liés à la collecte de données pour le calcul des dépenses d'éducation ont été abordés au cours de la Conférence Internationale sur les données de d'éducation, tenue à Paris au siège de l'UNESCO, du 06 au 10 février 2024. La Côte d'Ivoire était représentée à cette conférence par Monsieur le Directeur des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS) du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA). Un groupe de travail dénommé Groupe Technique de

Coopération (TCG) dont la Côte d'Ivoire fait partie a été mis en place pour approfondir les réflexions afin de faire face aux principaux défis liés à cet indicateur.

4.2. Mise en place d'un Comité d'élaboration des Compte Nationaux de l'Education

Pour la mise en place d'un Comité d'élaboration des Compte Nationaux de l'Education, l'élaboration de la décision de création du Comité est en cours. A cet effet, l'organisation d'un atelier avec les parties prenantes est recommandée pour finaliserle draft déjà disponible de la décision de création. Une fois cette étape franchie, il y a trois activités principales qui doivent être mises en route : la formalisation de la création du Comité par un acte officiel, le renforcement des compétences des membres du Comité, et la préparation des comptes Nationaux de l'éducation pour les années 2023 et 2024. Seule la préparation des Comptes Nationaux pour 2023 a démarré pour l'heure.

4.3. Tenir une mission benchmark en Algérie ou le cas échéant au Maroc

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une mission benchmark en Algérie, ou éventuellement au Maroc, un dialogue a été établi avec les agences de notation et les Termes de Référence (TDR) de la mission ont été rédigés. Quand le programme de visite sera validé, deux activités importantes seront initiées : (i) établir une communication avec le pays sélectionné et (ii) gérer la logistique de la mission pour garantir son succès.

5. Taux d'achèvement de la jeune fille au secondaire premier cycle

5.1. Réaliser une enquête nationale sur l'achèvement du premier cycle du secondaire des filles

Dans le but de mener une enquête nationale sur l'achèvement du premier cycle du secondaire par les filles, le DESPS/MENA a établi un cadre de collaboration et d'harmonisation des méthodologies de collecte avec l'ISU. Une réunion en visioconférence a été organisée entre la DESPS/MENA et les experts de l'ISU, et le sujet a été longuement débattu lors de la Conférence Internationale sur les données de d'éducation, tenue au siège de l'UNESCO, du 06 au 10 février 2024. Un groupe de travail dénommé Groupe Technique de Coopération (TCG) dont la Côte d'Ivoire fait partie a été mis en place pour approfondir les réflexions et proposer des approches méthodologiques adaptées aux différents contextes. L'UNESCO a rappelé que la principale source de production du taux d'achèvement demeure les enquêtes ménages, tout en reconnaissant les insuffisances de ce mode de collecte de données.

5.2. Accroître les infrastructures scolaires dédiées à la scolarisation des jeunes filles

Le MENA a lancé cinq (5) projets de construction d'établissements scolaires pour jeunes filles pour accroître la scolarisation de celles-ci. Il s'agit de :

1. La construction et l'équipement de trois (3) lycées pour filles avec internats dans trois localités, financés par le Fonds Koweïtien.
2. La construction de quatre (4) lycées et un collège d'excellence pour filles avec internat dans cinq localités, financés par la Banque Ouest Africaine de Développement.
3. La construction et l'équipement de cinq (5) lycées pour filles avec internats dans cinq localités, financés par la Banque Islamique du Développement.
4. La construction et l'équipement d'un lycée pour filles avec internat à Daloa, financé par l'OPEP International.

5. La construction et l'équipement d'un Lycée d'Excellence pour filles avec internat à Sinématiali.

Cependant, la réalisation de ces activités rencontre des difficultés dues à des retards d'exécution non financiers de la part des opérateurs.

5.3. *Promouvoir la scolarisation et le maintien des filles dans le premier cycle du secondaire*

Dans le cadre de la promotion de la scolarisation et le maintien des filles dans le premier cycle du secondaire menée par le DESPS/MENA, deux activités majeures sont prévues mais pas encore démarrées à savoir : l'organisation des campagnes de sensibilisation sur la scolarisation et le maintien des filles dans l'enseignement primaire et secondaire et l'organisation de sessions de dialogues communautaires sur la scolarisation des filles

5.4. *Tenir une mission benchmark en Tunisie ou le cas échéant au Algérie*

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une mission benchmark en Tunisie, ou éventuellement au Algérie, un dialogue a été établi avec les agences de notation et les Termes de Référence (TDR) de la mission ont été rédigés. Quand le programme de visite sera validé, deux activités importantes seront initiées : (i) établir une communication avec le pays sélectionné et (ii) gérer la logistique de la mission pour garantir son succès.

6. Protection des ressources naturelles

Dans le cadre des activités relatives à la protection des ressources naturelles, les réalisations les plus importantes sont les suivantes :

6.1. *Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de gestion durable des ressources forestières*

Le MINEF travaille à faire adopter par le gouvernement une stratégie nationale de valorisation des produits forestiers. Cette stratégie, déjà validée lors d'un atelier a été transmise au cabinet pour être envoyée au SGG. Par ailleurs, le MINEF a facilité la signature de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV-FLEGT) par la Côte d'Ivoire le 19 février 2024 à Bruxelles. Cela fait de la Côte d'Ivoire le dixième pays au monde à signer l'APV-FLEGT avec l'UE.

6.2. *Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de gestion durable des ressources fauniques.*

Plusieurs actions ont été réalisées, dont (a) l'adoption de la politique de protection, de reconstitution et de valorisation de la faune sauvage, (b) l'adoption du projet de loi portant protection de l'éléphant par le Conseil des Ministres pour lequel l'avant-projet de loi a été adopté par le Conseil de Gouvernement et transmis au SGG, (c) l'adoption du projet de loi sur la CITES par le Conseil des Ministres pour lequel l'avant-projet de loi a été adopté par le Conseil de Gouvernement et transmis au SGG, (d) l'adoption du projet de loi portant protection de l'éléphant par l'Assemblée Nationale et le Sénat, (e) l'adoption du projet de la loi sur la CITES par l'Assemblée Nationale et le Sénat, et enfin (f) l'adoption de la Stratégie nationale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages par le Gouvernement. L'élaboration des textes d'application des lois sur la gestion des ressources fauniques, et dix-huit (18) projets de textes d'application de la loi faune sont en cours de finalisation.

6.3. Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de gestion intégrée des ressources en eau.

Deux activités ont été initiées, il s'agit premièrement de faire adopter par le gouvernement le plan de gestion intégrée des ressources en eau et deuxièmement, de faire adopter par le gouvernement les textes d'application du code de l'eau.

6.4. Mise en œuvre du programme intégré de développement et d'adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN).

Huit (8) activités différentes sont en cours de réalisation, dont (1) la réalisation de reboisements des berges des cours d'eau, (2) la réalisation des activités de protection et d'enrichissement des berges pour améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité, (3) la réalisation de travaux de conservation des eaux et des sols défenses et restauration sols (CESDRS) sur des parcelles pour améliorer la qualité de l'eau et prévenir l'érosion, (4) la réhabilitation et l'aménagement des forêts classées pour protéger la biodiversité et stocker le carbone, (5) la mise à niveau des stations hydrométriques sur le fleuve Niger et ses affluents pour une meilleure surveillance et gestion de l'eau, (6) la réalisation de plantations forestières et agroforestières pour augmenter la couverture forestière et promouvoir l'agroforesterie, (7) l'équipement des comités de lutte contre les feux de brousse pour prévenir et contrôler les feux de brousse, (8) l'élaboration et la vulgarisation de manuels et catalogues techniques d'amélioration de la résilience (agroforesterie, technologies agricoles résilientes, bonnes pratiques) pour améliorer la résilience, notamment par l'agroforesterie et l'adoption de technologies agricoles résilientes.

6.5. Mise en œuvre du projet d'investissement forestier Phase 2 volet forêts classées.

Toutes les sept (7) activités suivantes sont en cours: (1) l'élaboration des plans d'aménagement participatif des FC de catégorie 4 (C4) ciblées dans la Région des Savanes, (2) le recensement exhaustif des agriculteurs et géo-référencement de leurs exploitations dans 3 forêts classées de catégorie 3 (Scio, Rapides Grah et Haute Dodo), (3) la mise en place des comités de surveillance au sein des Comités de Gestion Participative des Forêts Classées, (4) l'exécution des missions de surveillance des FC, (5) la reconstitution du couvert forestier dans 3 forêts classées de catégorie 3 (Scio, Rapides Grah et Haute Dodo), (6) la mise en place de reboisements intensifs à grande échelle dans les FC C4 ciblées dans le paysage de la savane, (7) la réalisation des travaux sylvicoles dans les parcelles 2019 et 2020 et les prospections parcellaires des futurs reboisements.

6.6. Projets de reboisements mis en œuvre par la SODEFOR.

Le MENEF mène actuellement des activités liées à la protection des ressources naturelles, plus précisément aux efforts de reboisement. Quatre (4) activités sont en cours : la mise en place des reboisements intensifs dans le cadre de la conservation durable des 12 forêts classées de la Région du Tchologo, la sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* poir) dans les forêts classées de la Palé et de Boundiali, la création de reboisements agroforestiers et la mise en place des reboisements intensifs par la SODEFOR.

6.7. Projet d'appui à la mise en œuvre de la SPREF (PASPREF).

Le MENEF a entrepris deux (2) activités en cours liées à la protection des ressources naturelles : (i) la réalisation de reboisements dans les Directions Régionales des Eaux et Forêts et (ii) la réalisation d'activités d'entretien des parcelles de reboisements existantes.

6.8. *Projet de surveillance des éléphants par la technologie satellitaire,*

le MINEF a actuellement la charge de deux (2) activités : premièrement, assurer la surveillance satellitaire des groupes d'éléphants et deuxièmement, et suivre les mouvements des éléphants.

6.9. *Mise en œuvre du Projet d'Investissement Forestier Phase 2, composante Gestion durable des Parcs Nationaux & Réserves Naturelles.*

Le MINEF et le MINEDD ont la charge de cinq (5) activités clés. La première activité, qui vise à finaliser les plans d'aménagements et les études associées, est en cours. Cependant, elle rencontre des obstacles liés à l'accréditation d'un agent comptable sur le compte de l'OIPR. Il est donc recommandé de rédiger une note rectificative pour l'accréditation de l'agent comptable. Les quatre (4) autres activités, qui comprennent l'acquisition d'équipements techniques, de véhicules tout-terrain et de drones, la réhabilitation des infrastructures, les pistes d'accès du PNT et les bases de vie des agents de surveillance, l'assurance du financement des plans de patrouilles de surveillance et de suivi écologique, et la mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation des parties prenantes, n'ont pas encore commencé.

6.10. *Adoption des textes réglementaires en matière d'environnement.*

Les réformes sont en cours et le projet connaît une difficulté majeure liée au caractère transversal du Ministère, ce qui implique la prise en compte de plusieurs autres Ministères. La recommandation est de faire un suivi régulier pour la prise en compte des observations des autres Ministères. À ce jour, trois décrets ont été élaborés sur six, dont l'adoption des décrets d'application du Code de l'environnement, l'adoption du projet de loi relatif aux changements climatiques, l'adoption du décret de création de l'Agence Nationale de Gestion Intégrée du Littoral (ANAGIL), l'adoption du cadre réglementaire et le manuel de procédure du marché carbone.

6.11. *Adoption du cadre réglementaire et le manuel de procédure du marché carbone.*

La réforme est en cours de finalisation

6.12. *Réalisation des études de base pour diversification du type d'aires protégées.*

Le MINEDDTE a finalisé les études dans les zones spécifiées. Pour l'élaboration des textes de création de cinq (5) Aires Marines Protégées (AMP), une mission de prospection a été mise en place en décembre 2023. Actuellement, l'élaboration des plans de gestion des AMP est en phase de consultations avec les parties prenantes.

6.13. *Protection des Parcs nationaux et Réserves naturelles du réseau national,*

Le MINEDDTE deux (2) activités sont en cours : (i) Réaliser la surveillance des habitats dans les aires protégées, les observations indiquent que le Parc National Taï (PNT) a une couverture de 13,93 % et le Parc National de la Comoé (PNC) a une couverture de 11,79 % ; et (ii) Assurer la surveillance aérienne, les observations indiquent que 25 heures de vol ont été réalisées au PNC.

6.14. *Suivi des habitats et de la faune dans les aires protégées.*

Le MINEDDTE a initié la mise en place d'un plan de suivi écologique, une activité est en cours. Selon les observations, une opération de collecte de données est en cours au Parc National de la Comoé (PNC), en plus de plusieurs missions de suivi et d'inventaire. En ce qui concerne la validation des rapports de suivi écologique, le MINEDDTE attend la fin de la collecte de données dans l'ensemble des 12 aires protégées.

6.15. Valorisation d'un échantillon d'aires protégées du réseau national.

Le MINEDDTE a planifié deux activités : (i) la réhabilitation des voies d'accès dans les aires protégées et (ii) le soutien à la mise en place d'activités touristiques. Cependant, ces activités n'ont pas encore démarré en raison du manque de budget.

6.16. Renforcement de la gouvernance des Parcs nationaux et Réserves naturelles.

Le MINEDDTE supervise actuellement trois activités principales : la sensibilisation par une campagne pour éduquer 1800 personnes sur les impacts du braconnage et de l'orpaillage dans le PNC, ainsi que sur les attraits touristiques du parc. De plus, 35 séances de sensibilisation ont été organisées au profit de 2333 personnes dans le PNT ; le soutien aux communautés locales et autres acteurs de la périphérie avec plusieurs initiatives lancées à Azagny, y compris le suivi de deux AGR d'élevage de poulet, la distribution de matériel pour la fabrication d'attiéké et de sel à deux groupements de femmes, la réhabilitation d'une école primaire à Gboyo et enfin l'aménagement spécifique des parcs nationaux et réserves qui est actuellement en cours de réalisation.

6.17. Conservation de la biodiversité dans le complexe Tai-Grebo-Sapo.

Le MINDDTE a entrepris deux activités en cours de mise en œuvre. La première est l'aménagement d'un corridor écologique, où 250 hectares de terrain ont déjà été délimités. La seconde activité est l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion.

6.18. Gestion des paysages forestiers et la biodiversité en Côte d'Ivoire.

Le MINEDDTE mène actuellement deux activités à savoir (i) la restauration des mangroves et l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion pour les sites pilotes.

6.19. Mise en œuvre du projet de paiement des réductions d'émissions autour du Parc National de Tai (PRE).

Le MINEDDTE a lancé quatre activités en cours. Elles comprennent l'élaboration d'une base de données pour les initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'organisation de missions de suivi environnemental pour les activités de réduction des émissions de GES, la mise en œuvre d'un plan de gestion des nuisibles et des pesticides dans cinq régions (Cavally, Gbôkle, Guemon, Nawa et San-Pedro), et la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale et sociale pour le projet.

6.20. Mise en œuvre du projet de promotion d'une cacao-culture sans déforestation.

Trois activités principales sont en cours par le MINEDDTE : la restauration des parcelles dégradées avec 201 hectares déjà aménagés, la réhabilitation des systèmes agroforestiers et des agrosystèmes avec 550 hectares déjà réhabilités, et l'organisation de séances de sensibilisation à la sécurisation foncière, avec trois séances déjà tenues à l'intention des populations locales.

6.21. Mise en œuvre du projet de Suivi, contrôle et surveillance des pêches supervisés par le MIRAH.

Cinq activités clés sont actuellement en cours d'exécution : l'installation d'un logiciel pour le recensement et l'immatriculation des embarcations artisanales maritimes de pêche, le recensement des embarcations de pêche artisanale, l'immatriculation des embarcations de pêche artisanale, l'équipement des embarcations artisanales maritimes de pêche avec des

balises, et la mise en place d'un système de suivi pour les embarcations artisanales maritimes de pêche.

6.22. Mise en œuvre du projet de conservation de la biodiversité halieutique.

Le MIRAH le supervise, avec la réalisation d'une étude de référence en cours pour comprendre les impacts liés à la fermeture saisonnière de la pêche.

6.23. Projet d'appui à la gestion de l'espace rural et pastoral

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui à la gestion de l'espace rural et pastoral, le MIRAH réalise l'activité « délimiter et baliser les parcours à bétail ».

6.24. Réalisation des études de base pour la diversification du type d'aires protégées.

Le MINEDDTE les a finalisées, notamment dans les zones spécifiées. Une mission de prospection mise en place en décembre 2023 pour l'élaboration des textes de création de cinq (5) Aires Marines Protégées (AMP) est suivie par des consultations avec les parties prenantes sur l'élaboration des plans de gestion des AMP.

6.25. Dans le cadre du renforcement de la protection des Parcs nationaux et Réserves naturelles du réseau national

Le MINEDDTE mène deux (2) activités en cours : (i) Réaliser la surveillance des habitats dans les aires protégées, les observations indiquent que le Parc National Taï (PNT) a une couverture de 13,93 % et le Parc National de la Comoé (PNC) a une couverture de 11,79 % ; et (ii) Assurer la surveillance aérienne, les observations indiquent que 25 heures de vol ont été réalisées au PNC.

6.26. Suivi des habitats et de la faune dans les aires protégées

Dans le but de surveiller les habitats et la faune dans les aires protégées, le MINEDDTE a initié la mise en place d'un plan de suivi écologique, une activité qui est en cours. Selon les observations, une opération de collecte de données est en cours au Parc National de la Comoé (PNC), en plus de plusieurs missions de suivi et d'inventaire. En ce qui concerne la validation des rapports de suivi écologique, le MINEDDTE attend la fin de la collecte de données dans l'ensemble des 12 aires protégées.

6.27. Valorisation d'un échantillon d'aires protégées du réseau national.

Le MINEDDTE a planifié deux activités : (i) la réhabilitation des voies d'accès dans les aires protégées et (ii) le soutien à la mise en place d'activités touristiques. Cependant, ces activités n'ont pas encore démarré en raison du manque de budget.

III. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

1. Principaux enseignements :

Ils sont de de plusieurs ordres :

- la nécessité de produire à temps les mémorandums de manière exhaustive afin de fournir des informations idoines et actualisées sur les problématiques qui sont traitées à travers les questionnaires, et influencer ainsi les notes enregistrées ;
- la transmission systématique des alertes dès que l'opportunité des reformes requiert un reporting ;

- la nécessité de l'organisation de missions benchmarks dans les plays les plus performants au niveau de certains indicateurs ;
- la poursuite de programmes de renforcement de capacités à l'attention des points focaux et des acteurs impliqués dans la chaîne de valeur de l'indicateur spécifique.

2. Difficultés rencontrées par indicateurs

RAS

3. Recommandations :

RAS